

24 janvier 2021



La France préside l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier.

Au menu de cette présidence : construire « Une Europe pleinement souveraine », bâtir « Un nouveau modèle européen de croissance », ériger « Une Europe à taille humaine ».

Un certain nombre de sujets, vitaux pour la compétitivité des entreprises, concernent plus particulièrement la mode :

- **la définition d'une stratégie européenne pour le textile** : il s'agit d'organiser la transition de l'Union vers une économie circulaire, neutre pour le climat, dans laquelle les produits sont conçus pour être plus durables, réutilisables, réparables, recyclables et économes en énergie. L'objectif est également de rendre l'industrie plus compétitive et d'orienter les investissements, la recherche et l'innovation. Cette stratégie, une fois adoptée, devrait se traduire rapidement par des programmes et des financements européens.
- **l'élaboration de nouvelles règles d'investissement et de financement** : une réglementation (la « taxonomie ») est en cours d'élaboration pour classer les investissements en fonction de critères très précis de développement durable pour le prêt-à-porter. La classification sera utilisée par le secteur bancaire, les fonds européens, les investisseurs... Elle doit donc être réaliste et adaptée aux caractéristiques de nos produits ainsi qu'à celles des PME du secteur.

- **la mise en œuvre de l’affichage environnemental** : les travaux se poursuivent parallèlement au niveau français (application de la loi AGECE de 2020) et au niveau européen (Product Environmental Footprint ou « PEF ») mais avec des modalités et des calendriers différents ! Nous souhaitons qu’ils s’harmonisent : rien ne serait pire (y compris pour le consommateur) que d’avoir à appliquer deux réglementations différentes à quelques mois ou quelques années d’écart.
- **le renforcement des conditions de concurrence équitable** : le renforcement de l’arsenal européen de défense contre la concurrence déloyale de pays tiers est un sujet d’actualité. La réglementation anti-subsidies, la lutte contre la contrefaçon devraient être renforcées, ce dont il y a lieu de se féliciter. La mise en place de « mesures miroir » dans les accords de commerce (qui visent à imposer aux produits fabriqués à l’étranger les mêmes règles en matière sociale et environnementale que les produits européens), ou la future extension de la loi française sur le « devoir de vigilance » au niveau européen, qu’on ne peut qu’approuver, doivent également respecter la réalité des chaînes d’approvisionnement et des PME.

Beaucoup d’autres sujets encore nous concernent !

La présidence française de l’UE et les commissaires européens, en particulier Thierry Breton, ont pleinement conscience que ces enjeux sont cruciaux pour la mode. Mais il y a les Etats-Membres et une multiplicité d’acteurs et d’intérêts, dont les avis sont souvent contradictoires... C’est pourquoi la Fédération, avec l’aide du Medef, de l’UFIMH et de son association européenne, Euratex, s’implique pleinement dans ces dossiers pour défendre les entreprises françaises.

Espérons en l’Europe !

François-Marie Grau